

L'an deux mille quatorze, le vendredi 7 mars, à 18H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs C.L.S.H. 2014
- Création de postes C.L.S.H. avril 2014
- Elections municipales 23 et 30 Mars 2014 : composition du bureau de vote
- Vote du compte administratif 2013 budget principal et budgets annexes
- Approbation compte de gestion 2013 budget principal et budgets annexes
- Vote du taux de la TEOM 2014 (taxe enlèvement des ordures ménagères)
- Affectation du résultat de 2013 budget principal et budgets annexes
- Subventions 2014 assainissement, déchets ménagers, CCAS
- Vote des budgets primitifs 2014 budget principal et budgets annexes
- Questions diverses
- Compte rendu commissions municipales

Etaient présents : M^{rs} Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Bernard MOULINNEUF, Pascal CHAMINION, Jean PERRIN, Patrice CLAMOTE, Olivier LE CAM, Émile BUFFET-MARTIN M^{mes} Thérèse DURAND, Odette GOURY, Michèle PRÉVOST

Secrétaire de séance : Pascal CHAMINION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Élections Municipales : Composition des bureaux de vote :

Scrutin du 23 mars 2014

<u>8h00 - 13h00</u>	<u>13h00 - 18h00</u>
Bernard MOULINNEUF	Thérèse DURAND
Émile BUFFET-MARTIN	Odette GOURY
Michèle PREVOST	Patrice CLAMOTE
Olivier LE CAM	Jean PERRIN
Pascal CHAMINION	

Scrutin du 30 mars 2014

<u>8h00 - 13h00</u>	<u>13h00 - 18h00</u>
Bernard MOULINNEUF	Thérèse DURAND
Émile BUFFET-MARTIN	Odette GOURY
Michèle PREVOST	Patrice CLAMOTE
Olivier LE CAM	Bruno MARTINET
Pascal CHAMINION	Jean PERRIN

- approuve le Compte Administratif du budget communal 2013, présenté par Mr le Maire :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 480 642.19 €
Recettes : 1 870 775.01 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 903 284.16 €
Recettes : 2 635 226.64 €

- approuve le Compte Administratif du budget Assainissement 2013, présenté par le Maire :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 69 317.98 €
Recettes : 47 700.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 26 305.21 €
Recettes : 106 785.03 €

- approuve le Compte Administratif du budget Déchets Ménagers 2013, présenté par le Maire :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 95 376.57 €
Recettes : 136 952.59 €

- approuve le Compte Administratif du budget Lotissement de la Vignonnerie 2013, présenté par le Maire :

Section de fonctionnement :

Recettes : 18 143.81 €

- Approuve et déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- vote le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à 4,25%

- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget communal en section d'investissement à l'article 1068 soit : 340 132.82 €. et au 002 soit 50 000 €.
- décide d'affecter au : 002 : 40 300.02 € du budget Déchets Ménagers
- décide d'affecter l'excédent de la section d'exploitation à l'article 001 soit 85 479.82 € et à l'article 002 soit 21 617.98 € du budget assainissement.
- vote une subvention de 30 000 € pour le budget CCAS 2014.
- vote une subvention de 49 000 € pour le budget assainissement 2014.
- vote une subvention de 20 000 € pour le budget déchets ménagers 2014.
- vote le Budget Primitif 2014 du budget communal qui s'équilibre :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 825 600 €
Recettes : 1 825 600 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 233 171.86 €
Recettes : 3 233 171.86 €

- vote le Budget Primitif 2014 du budget assainissement qui s'équilibre :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 99 350 €
Recettes : 99 350 €

Section d'investissement :

Dépenses : 116 479.82 €
Recettes : 116 479.82 €

- vote le Budget Primitif 2014 du budget Déchets Ménagers qui s'équilibre :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 150 300.02 €
Recettes : 150 300.02 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 000.00 €
Recettes : 4 000.00 €

- décide de clôturer le budget annexe Lotissement de la Vignonnerie et de reporter le déficit de 10 048.63€ sur le budget principal de la commune.
- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 22 avril au 9 mai 2014 et décide de créer un poste de directrice et 2 postes d'animateur ayant le bafa ou stagiaire bafa
- décide que les enfants résidants dans des familles d'accueil et dépendants du Conseil Général bénéficieront des tarifs suivants : 1 enfant : 29 euros par semaine, 2 enfants et plus : 28 euros par semaine, concernant le tarif unique de 35 euros pour les enfants extérieurs à la commune inscrits pour les 5 semaines d'été, le tarif ne sera pas unique mais dégressif suivant le quotient familial, 34 euros par semaine si quotient familial inférieur à 620, 35 euros par semaine si quotient familial supérieur à 620
- approuve la Liquidation du Syndicat de défense incendie de Sancergues telle que définie dans la délibération en date du 4 décembre 2012.

- approuve la liquidation du Syndicat de perception de Sancergues-Étréchy telle que définie dans la délibération en date du 27 mai 2013.
- décide d'accorder une subvention de 50 € (pour la fréquentation d'un apprenti) au CFA de Marzy.
- Suite à une erreur informatique, la commune de Jouet sur l'Aubois n'est pas apparue dans le dernier tableau de répartition. Suite à la cessation du syndicat du collège Claude Debussy de la Guerche sur l'Aubois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition du solde de la trésorerie comme indiqué ci-dessous :

TRESORERIE A REPARTIR		15 975.95 €
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS 60 %		9 585,57 €
AUTRES COMMUNES 40 %		6 390,38 €
Communes	Nombre d'habitants	Montant
APREMONT	75	80.11 €
BEFFES	721	770.10 €
LA CHAPELLE HUGON	392	418.69 €
LE CHAUTAY	276	294.79 €
CUFFY	1146	1224.03 €
JOUET SUR L'AUBOIS	1528	1632.04 €
GERMIGNY L'EXEMPT	338	61.01 €
TORTERON	820	875.83 €
MARSEILLES LES AUBIGNY	687	733.78 €
TOTAL	4455	6390,38 €

- décide de répondre favorablement à la proposition de Monsieur CHABANCE Arnaud souhaitant vendre son terrain situé au « Buisson d'Argent » 18320 BEFFES parcelle AI 107

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger